



Utilisation d'un local à titre gracieux

Par **Lily 47**, le **12/09/2011** à **14:40**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur et mes beaux-parents me laisse à titre gracieux occuper une partie de leurs dépendances (que j'ai aménagé) pour mon activité.

Je me suis assurée professionnellement, mais il est important je pense que cette partie, utilisée professionnellement, le soit aussi.

Est il exact qu'il suffit simplement d'une attestation spécifiant que je reçois l'usage de cette partie de leur habitation à titre gratuit pour pouvoir bénéficier d'une assurance à mon nom ?

N'y a t'il rien à déclarer aux impôts ? hormis me déclarer pour la taxe pro...

Mes beaux parents n'auront ils pas d'impôts supplémentaires de leur côté ?

Merci infiniment pour vos infos

Lily

Voir " prêt à usage " ou commodat